

OGEC ST PAUL – ST GEORGES

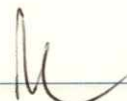
Association Loi 1901

Siège Social : 12 Allée Gabriel Deshayes 56017 VANNES

N° Siret : 777 906 686 00012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OGECE ST PAUL – ST GEORGES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'investissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

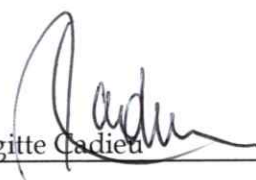
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Vannes, le 4 février 2020

Le commissaire aux comptes

BRIGITTE CADIEU
& ASSOCIES



Brigitte Cadieu

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	35 984	35 984		5 263
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	17 149 940	11 408 795	5 741 145	6 269 593
Installations techniques, matériel et outillage	3 323 450	2 721 420	602 030	627 978
Autres immobilisations corporelles	2 621 223	2 049 591	571 632	608 814
Immob. en cours / Avances et acomptes				4 213
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	457		457	457
TIAP & autres titres immobilisés	7		7	7
Prêts	47 494		47 494	41 749
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	23 178 556	16 215 791	6 962 765	7 558 075
Stocks				
Matières premières et autres approv.	17 609		17 609	14 255
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	36 362		36 362	21 836
Avances et acomptes versés sur commandes	959		959	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	31 998	2 463	29 535	45 260
Autres créances	220 720		220 720	347 834
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 917 150		1 917 150	1 249 280
Charges constatées d'avance	88 627		88 627	100 673
ACTIF CIRCULANT	2 313 425	2 463	2 310 962	1 779 138
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	25 491 981	16 218 254	9 273 727	9 337 213

Elément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

 Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 691 151	7 221 395
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 857 974	-1 665 679
RESULTAT DE L'EXERCICE	-45 576	-192 295
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	5 787 601	5 363 421
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées	2 433 565	2 752 710
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 433 565	2 752 710
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 433 565	2 752 710
Provisions pour risques	540	540
Provisions pour charges	133 413	132 920
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	133 953	133 460
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	351 915	490 010
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 365
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	351 915	493 375
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	98 540	179 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 651	142 819
Dettes fiscales et sociales	103 997	107 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 902	92 061
Autres dettes	2 972	190
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	136 632	72 625
DETTE	918 609	1 087 622
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	9 273 727	9 337 213

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois
Ventes de marchandises	32 056	29 961
Production vendue	5 186 281	5 000 682
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	179 986	156 183
Reprises et Transferts de charge	60 019	66 666
Cotisations		
Autres produits		204
Produits d'exploitation	5 458 341	5 253 697
Achats de marchandises	48 150	29 987
Variation de stock de marchandises	-14 526	-1 340
Achats de matières premières	11 658	8 255
Variation de stock de matières premières	-3 354	10 406
Autres achats non stockés et charges externes	2 553 766	2 398 838
Impôts et taxes	90 886	95 951
Salaires et Traitements	1 232 117	1 254 357
Charges sociales	531 081	545 988
Amortissements et provisions	1 033 109	1 106 173
Autres charges	54 670	54 051
Charges d'exploitation	5 537 557	5 502 665
RESULTAT D'EXPLOITATION	-79 215	-248 968
Opérations faites en commun		
Produits financiers	4 214	3 508
Charges financières	9 849	15 832
Résultat financier	-5 636	-12 325
RESULTAT COURANT	-84 851	-261 293
Produits exceptionnels	58 781	81 933
Charges exceptionnelles	19 506	12 935
Résultat exceptionnel	39 275	68 998
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-45 576	-192 295
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

Annexe Aux Comptes Annuels

Désignation de l'association : OGEC SAINT PAUL-SAINT GEORGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 9 273 727 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 45 576 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/11/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Annexe Aux Comptes Annuels

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'association ne prévoit pas d'indemnité de fin de carrière.

L'association n'a pas signé d'accord particulier.

L'association a constaté son engagement sous forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation net : 0.00%

Taux de croissance des salaires : 1%

Age de départ à la retraite : 62 ans

Taux de rotation du personnel : 0%

Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

L'engagement pris au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 Août 2019 s'élève à 133 413.05 €.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :

Les subventions d'investissements sont considérées comme un élément du fond associatif si celles-ci sont non renouvelables et ont été accordées comme une mise de fonds pour l'acquisition ou la création de bien dont la charge de renouvellement incombe à l'association. Ces subventions doivent alors être considérées comme un apport en capital à maintenir durablement au bilan.

Les subventions non renouvelables ne sont ni amorties, ni reprises en compte de résultat. Dans certains cas, l'obtention définitive d'une telle subvention est assortie d'une obligation ou d'un droit de reprise ; elle transite alors, tant que l'obligation n'est pas remplie ou le droit de reprise existe, par le compte "subventions d'investissements non renouvelables à caractère de dotation avec droit de reprise".

Annexe Aux Comptes Annuels

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 299	1 065	6 380	35 984
Immobilisations incorporelles	41 299	1 065	6 380	35 984
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	16 009 713	149 921	44 681	16 114 953
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 034 987			1 034 987
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 265 730	221 873	164 153	3 323 450
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 457 986	75 742	15 639	2 517 185
- Matériel de transport	28 647			28 647
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 681			51 681
- Emballages récupérables et divers	22 705	1 655	649	23 711
- Immobilisations corporelles en cours	4 213		4 213	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	22 874 758	449 191	229 335	23 094 613
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	457			457
- Autres titres immobilisés	7			7
- Prêts et autres immobilisations financières	41 749	5 745		47 494
Immobilisations financières	42 213	5 745		47 958
ACTIF IMMOBILISE	22 958 270	456 001	235 715	23 178 556

Elément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

Annexe Aux Comptes Annuels

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 065	449 191	5 745	456 001
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 065	449 191	5 745	456 001
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	6 380	229 335		235 715
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 380	229 335		235 715

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 036	1 100	1 152	35 984
Immobilisations incorporelles	36 036	1 100	1 152	35 984
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	9 814 534	663 744	44 681	10 433 597
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	960 572	14 560		975 198
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 637 680	236 893	153 207	2 721 420
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 884 373	106 755	15 639	1 975 542
- Matériel de transport	28 647			28 647
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 509	7 138		23 647
- Emballages récupérables et divers	21 772	632	649	21 755
Immobilisations corporelles	15 364 087	1 030 185	214 176	16 179 806
ACTIF IMMOBILISE	15 400 123	1 031 285	215 328	16 215 791

Annexe Aux Comptes Annuels

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 388 840 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 494		47 494
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	31 998	31 998	
Autres	220 720	220 720	
Charges constatées d'avance	88 627	88 627	
Total	388 840	341 345	47 494
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	37 908
PROD A RECEVOIR SG	74
Banque - Intérêts courus à recevoir	3 060
Total	41 042

Élément des comptes annuels
visés par le rapport du(des)
Commissaire(s) aux Comptes

Annexe Aux Comptes Annuels

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 702	1 331	570	2 463
Total	1 702	1 331	570	2 463
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 331	570	
Financières				
Exceptionnelles				

Annexe Aux Comptes Annuels

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	40 271			40 271
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	7 181 124	469 756		7 650 880
Total fonds sans droit reprise	7 221 395	469 756		7 691 151
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Autres	2 662 922	139 880	469 866	2 332 936
Total fonds avec droit reprise	2 662 922	139 880	469 866	2 332 936
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-1 665 679		192 295	-1 857 974
Résultat de l'exercice	-192 295	192 295	45 576	-45 576
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	89 788	55 474	44 634	100 628
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Elément des comptes annuels visés par le rapport du(des) Commissaire(s) aux Comptes				
Total fonds associatifs	8 116 131	857 405	752 371	8 221 165